

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
192<sup>e</sup> année  
28 janvier 2016  
n° 4 / 7673<sup>e</sup>  
pages 193 à 248



## CHRONIQUE / Société commerciale

Retour sur la rémunération des dirigeants de sociétés cotées :  
comment introduire cohérence et mesure ?

> *Véronique Magnier*

212

## ÉDITORIAL

193 Tartuffe au royaume du libre-service, *Nicolas Dissaux*

## ACTUALITÉS

- 197 Pratique commerciale trompeuse (courtage matrimonial) : exercice du droit de rétractation
- 198 Revendication (contrat en cours) : pas de dispense en cas de décision de poursuite
- 199 Clause d'échelle mobile : nullité en cas de variation uniquement à la hausse
- 203 État d'urgence : point sur le contentieux administratif
- 204 Fin de vie (proposition de loi) : accord en commission mixte paritaire
- 205 Réforme du système de santé : invalidation partielle par le Conseil constitutionnel

## POINTS DE VUE

- 208 Le droit d'auteur n'est pas un instrument de censure :  
pour la chute de *Mein Kampf* dans le domaine public, *Noémie Enser*
- 210 De la responsabilité des universitaires dans la situation des universités, *Paul Cassia*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 218 **Chronique** : La clause de tolérance, *Hélène Skrzypniak*
- 225 **Panorama** : Droit européen des droits de l'homme, *Jean-François Renucci*
- 234 **Notes** : Le syndicat de copropriété, le syndic professionnel et l'article L. 136-1 du code de la consommation, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 25 nov. 2015 [2 arrêts], Antoine Tadros*
- 238 La propriété du support de l'œuvre, résultat d'un investissement,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 28 oct. 2015, Arnaud Latil*
- 242 L'exclusion du sous-acquéreur à titre gratuit du bénéfice de la théorie de l'apparence,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 7 oct. 2015, Stéphane Zinty*

## ENTRETIEN

- 248 Yannick Lécuyer - *Star Wars* et la Force du droit

DALLOZ



Version numérique incluse\*



321604



9 1782993 121604 0

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Janvier 2016

## Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart  
« Domen 0915 »

## ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

193

Tartuffe  
au royaume du libre-service

## ACTUALITÉS

196

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Taux effectif global: coût des parts sociales et substitution du taux de l'intérêt légal, *Com. 12 janv. 2016*

#### Concurrence-Distribution

Procédure de clémence: coexistence des programmes européen et nationaux, *C.JUE 20 janv. 2016*

#### Consommation

Pratique commerciale trompeuse (courtage matrimonial): exercice du droit de rétractation, *Crim. 13 janv. 2016*

#### Entreprise en difficulté

Revendication (contrat en cours): pas de dispense en cas de décision de poursuite, *Com. 12 janv. 2016*  
Plan de cession (licenciements): notification par l'administrateur judiciaire, *Soc. 12 janv. 2016*

#### Fonds de commerce et commerçants

Clause d'échelle mobile: nullité en cas de variation uniquement à la hausse, *Civ. 3<sup>e</sup>, 14 janv. 2016*

200

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Fonds enclavé (servitude de passage): accès par un véhicule automobile, *Civ. 3<sup>e</sup>, 14 janv. 2016*

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité de l'avocat (prescription): faute dans la mission d'interjeter appel, *Civ. 1<sup>er</sup>, 14 janv. 2016*

#### Transport ferroviaire (SNCF):

portée de la responsabilité en cas de retard, *Civ. 1<sup>er</sup>, 14 janv. 2016*

#### Victimes d'infractions (FGTI):

opposabilité des exceptions en cas de subrogation, *Civ. 2<sup>e</sup>, 14 janv. 2016*

#### Famille-Personne-Succession

Don manuel: domaine du formalisme de l'acceptation, *Civ. 1<sup>er</sup>, 13 janv. 2016*

#### Partage successoral (lots):

modalités d'attribution, *Civ. 1<sup>er</sup>, 13 janv. 2016*

#### Indivision (partage judiciaire):

sort de l'action oblique du créancier, *Civ. 1<sup>er</sup>, 13 janv. 2016*

201

### DROIT IMMOBILIER

#### Agent immobilier

Mandat de vente: rémunération et efficacité juridique de la convention, *Civ. 1<sup>er</sup>, 14 janv. 2016*

### Copropriété

Syndic professionnel (rémunération): caractère d'ordre public des dispositions, *Civ. 3<sup>e</sup>, 14 janv. 2016*

Copropriété sans syndic (administrateur provisoire): étendue et durée de la mission, *Civ. 3<sup>e</sup>, 14 janv. 2016*

202

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Comparution immédiate: décision en dernier ressort du juge des libertés, *Crim. 6 janv. 2016*

202

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Immigration (projet de loi): nouvelle lecture par l'Assemblée nationale  
État d'urgence: point sur le contentieux administratif

#### Santé publique

Fin de vie (proposition de loi): accord en commission mixte paritaire  
Réforme du système de santé: invalidation partielle par le Conseil constitutionnel

205

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Rupture conventionnelle (homologation): autorité administrative et délai de rétractation, *Soc. 14 janv. 2016*

Donneur d'ordre (hébergement indigne): constitutionnalité du régime de sanction, *Cons. const., 22 janv. 2016*

Licenciement pour inaptitude (obligation de reclassement): non-renvoi d'une QPC, *Soc. 13 janv. 2016*

Transfert des contrats de travail: reprise d'un mandat de gestion d'un centre commercial, *Soc. 12 janv. 2016*

#### Sécurité sociale

Amiante (FIVA): sort de l'offre d'indemnisation en cas d'action en contestation, *Civ. 2<sup>e</sup>, 14 janv. 2016*

207

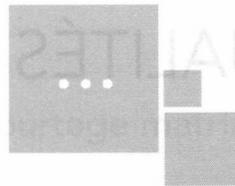
### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Notaire (action disciplinaire): conditions d'exercice des droits de la défense, *Civ. 1<sup>er</sup>, 14 janv. 2016*

Avocat (contestation d'honoraires): incidence d'une assurance de protection juridique, *Civ. 2<sup>e</sup>, 14 janv. 2016*

Avocat (contestation d'honoraires): pouvoir du bâtonnier en cas de diligences inutiles, *Civ. 2<sup>e</sup>, 14 janv. 2016*



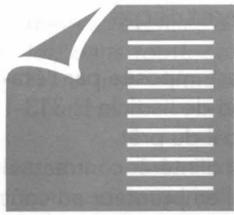
## POINTS DE VUE

208

Le droit d'auteur n'est pas un instrument de censure : pour la chute de *Mein Kampf* dans le domaine public par Noémie Enser

210

De la responsabilité des universitaires dans la situation des universités par Paul Cassia



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

212

Retour sur la rémunération des dirigeants de sociétés cotées : comment introduire cohérence et mesure ? par Véronique Magnier

218

La clause de tolérance par Hélène Skrzyptiak

### PANORAMA

225

Droit européen des droits de l'homme  
*Les avocats dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*  
par Jean-François Renucci

### NOTES

234

Le syndicat de copropriété, le syndic professionnel et l'article L. 136-1 du code de la consommation, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 25 nov. 2015 [2 arrêts] par Antoine Tadros

238

La propriété du support de l'œuvre, résultat d'un investissement, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 28 oct. 2015 par Arnaud Latil

242

L'exclusion du sous-acquéreur à titre gratuit du bénéficiaire de la théorie de l'apparence, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 7 oct. 2015 par Stéphane Zinty

1

2

3

## ENTRETIEN

248

Yannick Lécuyer - *Star Wars* et la Force du droit

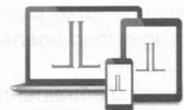
### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)